



Communiqué de presse de l'Initiative Climat

Coire, le 21 juin 2011

La commission de l'environnement du Conseil national rejette une proposition de réexamen des objectifs climatiques:

Après le tournant énergétique, le tournant climatique ?

La commission de l'environnement du Conseil national refuse d'édulcorer les objectifs climatiques prévus dans la loi sur le CO₂. La Suisse doit par conséquent réduire ses émissions de CO₂ dans le pays d'au moins 20% d'ici 2020. Le Conseil fédéral peut augmenter cet objectif de réduction à 40% conformément aux conventions internationales.

La porte d'un compromis climatique et, par conséquent, d'un contre-projet indirect à l'Initiative Climat crédible reste ouverte. A condition que les décisions prises par le Conseil des Etats ne soient pas encore édulcorées et que le Conseil fédéral fasse usage de ses compétences en matière de protection du climat.

Pour toute information complémentaire: secrétariat Initiative Climat, 081 257 12 21; Benjamin Leroy-Beaulieu, Comité, 078 606 23 65 (fr.); Elena Strozzi, 026 422 26 42 (it.)

PS: L'initiative Climat demande une réduction de CO₂ dans le pays d'un moins 30%. Un sondage représentatif de l'Institut Link de novembre 2010 montre que 64% de la population voterait en faveur de l'Initiative Climat et seulement 18% s'y opposerait (cf. www.oui-initiativeclimat.ch).